

**SIXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE  
DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (UNEA-6)**

Siège du Programme des Nations unies pour l'Environnement  
(PNUE), à Nairobi, au Kenya, du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2024

Thème général : « Mesures multilatérales efficaces, inclusives et durables pour lutter contre les changements climatiques, la dégradation de la nature et la perte de biodiversité, la pollution »

**PROJET DE DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE  
LU PAR MONSIEUR LE MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

**SEANCE D'OUVERTURE DE L'ANUE 6**

**Siège du PNUE, Nairobi, Kenya, mercredi 28 février 2024**

**Excellence Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les Ministres en charge de l'environnement,**

**Mesdames et Messieurs les représentants des Etats,**

**Madame la Directrice Exécutive du PNUE,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Bureaux Régionaux,**

**Mesdames et Messieurs des Organisations de la Société Civile, Honorables invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi de transmettre, avant tout propos, les salutations fraternelles et les félicitations de Son Excellence, **Monsieur Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, à Son Excellence **Monsieur William RUTO**, Président de la République sœur du Kenya, pour son leadership en matière de protection de l'Environnement et de lutte contre le changement climatique.

Le Président **Alassane OUATTARA** remercie également le Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour cette opportunité qu'il offre aux États membres, notamment à la Côte d'Ivoire, de faire l'état des lieux des enjeux environnementaux auxquels nous faisons face, de partager nos expériences mais également de décliner les défis à relever pour assurer la résilience de nos sociétés.

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

La Côte d'Ivoire est un pays côtier, frontalier à la zone sahélienne, qui connaît des variations climatiques depuis les années 1950, avec une réduction moyenne des hauteurs de pluie de 6% sur toute l'étendue du territoire et un réchauffement moyen de la température de 0,5°C, depuis la décennie 80. Les conséquences directes sur l'agriculture, qui représente 60% de nos exportations et 17% du PIB, sont un décalage des débuts de saison culturale, la diminution des

terres arables due à leur dégradation, l'exposition accrue des plantes au stress hydrique et l'amenuisement du volume des eaux de surface ainsi qu'une forte baisse de la recharge en eaux souterraines.

Il convient également de signaler que le trait de côte est régulièrement en recul d'au moins un mètre par an sous l'effet de l'érosion côtière, détruisant les infrastructures et obligeant les populations riveraines à se déplacer.

Au niveau de l'élevage, on note une réduction de la disponibilité du fourrage et l'apparition de vecteurs pathogènes pour le bétail.

Au plan de la santé humaine, la Côte d'Ivoire est exposée à diverses maladies liées aux variations des paramètres climatiques.

Quant à la biodiversité, elle est fortement menacée par de nombreux facteurs dont la déforestation et le braconnage.

## **Excellences,**

### **Mesdames et Messieurs,**

La Côte d'Ivoire, à la suite de l'Accord de Paris, a élaboré ses Contributions Déterminées au niveau National qui ont été révisées récemment avec une prévision de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 30,41% d'ici à 2030.

Le pays a entrepris de nombreuses actions visant à renforcer son cadre institutionnel et juridique avec notamment l'adoption de la nouvelle Loi portant Code de l'environnement. Par ailleurs une loi sur le changement climatique est en cours d'examen par le Gouvernement.

De plus, le pays a élargi son réseau d'aires protégées par la création de trois réserves naturelles portant à 18 le nombre des parcs et réserves. La Côte d'Ivoire dispose en outre d'une aire marine protégée et quatre autres sont en voie de création.

Pour une gestion durable de ces aires protégées, la Côte d'Ivoire a mis en place un mécanisme de financement pérenne à travers la fondation des parcs et réserve et envisage d'affecter une partie des revenus carbone à la conservation.

La question des déchets plastiques, qui menacent gravement l'environnement, a été érigée au rang de priorité par le Gouvernement. Dans ce sens, notre pays a pris, en 2013, le décret 2013-327 du 22 mai 2013, portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques. Face aux limites de cette mesure, les réflexions sont en cours pour trouver des solutions durables, notamment à travers l'économie circulaire.

### **Excellences,**

### **Mesdames et messieurs,**

La question de l'accès aux solutions techniques et technologiques ainsi qu'aux financements demeure une préoccupation majeure. Cette session, qui réunit autant les partenaires bilatéraux que multilatéraux, nous donne l'occasion d'aborder ces questions essentielles pour la prise en charge de l'action climatique, de la conservation de la biodiversité et la pollution.

Les défis globaux auxquels nous faisons face commandent une bonne coopération régionale et internationale. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire s'associe à toutes les initiatives pour lutter contre ces défis environnementaux.

A cet égard, la Côte d'Ivoire soutient la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant contre la pollution plastique, en discussion depuis quelque temps, et appelle à un consensus autour de cette importante question afin de parvenir à un monde sans pollution plastique.

Je voudrais, pour terminer, réitérer ici l'appel pour la mise en place d'une Alliance Africaine pour la lutte contre la pollution plastique, conformément aux résolutions de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) en 2023, pour le partage d'expertise, de solutions pratiques, de mobilisation de partenaires ainsi que d'éducation et de sensibilisation pour la lutte contre la pollution plastique.

Je vous remercie.